

## PRINCIPE D'UN JEU INSTANTANÉ

Chaque jeu instantané (billet ou jeu virtuel) porte un numéro unique de transaction, qui est mentionné dans l'historique de jeu du compte joueur et qui identifie le jeu instantané joué dès que le joueur en a confirmé l'achat. Ce numéro de transaction est enregistré dans le système informatique géré par la Loterie Nationale. Le fait qu'un certain lot du plan des lots est ou n'est pas attribué à un certain numéro de transaction, est déterminé par un générateur de hasard au moment où le joueur confirme l'achat et donc au moment où est créé le numéro de transaction. Un certain lot peut être attribué à un jeu instantané seulement si le numéro de transaction de ce jeu instantané est enregistré comme tel. Après clôture du jeu instantané, le joueur peut vérifier dans l'historique de jeu de son compte joueur comment est enregistré un numéro de transaction d'un jeu instantané dans le système informatique susmentionné (perdant ou gagnant et attribuant un certain montant de lot du plan des lots ou non). La mécanique ludique (scénario) d'un jeu instantané n'est qu'une reproduction virtuelle qui correspond à l'attribution ou non d'un certain lot à un numéro de transaction, tel qu'enregistré dans le système informatique. La Loterie Nationale prend toutes les mesures nécessaires pour assurer la correspondance de cette reproduction virtuelle avec les données du système informatique. Ce sont toutefois les données de jeu liées à un numéro de transaction tel qu'enregistrées dans le système informatique géré par la Loterie Nationale qui font foi pour l'attribution ou non d'un lot.

### RÈGLES DU JEU TIKI TAC TOE – 0,50€ - 1€ - 2€ - 3€

#### Base légale

- Loi du 19.04.2002 relative à la rationalisation du fonctionnement et de la gestion de la Loterie Nationale (art. 3, §1, alinéa 1<sup>er</sup>, art. 6, §1, 1<sup>o</sup> et art. 11, §1, alinéa 1<sup>er</sup>) ;
- Arrêté royal du 24.11.2009 fixant les modalités générales de la participation aux loteries publiques et concours organisés par la Loterie Nationale au moyen des outils de la société de l'information ;
- Arrêté royal du 10.07.2012 fixant les modalités générales de la participation aux loteries publiques instantanées organisées par la Loterie Nationale au moyen des outils de la société de l'information ;
- Décisions du comité de direction de la Loterie Nationale du 14.03.2012 et du 11.12.2019.

#### Prix par participation

0,50 - 1 - 2 - 3 €

#### Plan des lots par bloc édité de 1.200.000 billets virtuels de 0,50 €

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS (en euros)	MONTANT TOTAL DES LOTS (en euros)	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	3.000,00	3.000,00	1.200.000,00
2	2.000,00	4.000,00	600.000,00
3	1.000,00	3.000,00	400.000,00
10	150,00	1.500,00	120.000,00
15	101,50	1.522,50	80.000,00
15	100,50	1.507,50	80.000,00
15	100,00	1.500,00	80.000,00
50	50,00	2.500,00	24.000,00
100	30,00	3.000,00	12.000,00
125	25,00	3.125,00	9.600,00
150	20,00	3.000,00	8.000,00
200	15,00	3.000,00	6.000,00
300	13,00	3.900,00	4.000,00
300	12,00	3.600,00	4.000,00
500	11,00	5.500,00	2.400,00
500	10,00	5.000,00	2.400,00
650	8,00	5.200,00	1.846,15
750	7,00	5.250,00	1.600,00
850	6,50	5.525,00	1.411,76
1.000	6,00	6.000,00	1.200,00
1.200	5,50	6.600,00	1.000,00
1.200	5,00	6.000,00	1.000,00
1.000	4,50	4.500,00	1.200,00
2.000	3,50	7.000,00	600,00
2.500	3,00	7.500,00	480,00
4.000	2,50	10.000,00	300,00
7.000	2,00	14.000,00	171,43
14.000	1,50	21.000,00	85,71

115.000	1,00	115.000,00	10,43
247.000	0,50	123.500,00	4,86
TOTAL 400.436		TOTAL 385.730	TOTAL 3,00

**Plan des lots par bloc édité de 1.200.000 billets virtuels de 1€**

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS (en euros)	MONTANT TOTAL DES LOTS (en euros)	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	7.500,00	7.500,00	1.200.000,00
2	5.000,00	10.000,00	600.000,00
3	2.500,00	7.500,00	400.000,00
10	300,00	3.000,00	120.000,00
15	203,00	3.045,00	80.000,00
15	201,00	3.015,00	80.000,00
15	200,00	3.000,00	80.000,00
50	100,00	5.000,00	24.000,00
100	60,00	6.000,00	12.000,00
125	50,00	6.250,00	9.600,00
150	40,00	6.000,00	8.000,00
200	30,00	6.000,00	6.000,00
250	26,00	6.500,00	4.800,00
300	24,00	7.200,00	4.000,00
400	22,00	8.800,00	3.000,00
500	20,00	10.000,00	2.400,00
500	16,00	8.000,00	2.400,00
600	14,00	8.400,00	2.000,00
800	13,00	10.400,00	1.500,00
900	12,00	10.800,00	1.333,33
1.000	11,00	11.000,00	1.200,00
1.000	10,00	10.000,00	1.200,00
1.000	9,00	9.000,00	1.200,00
1.500	7,00	10.500,00	800,00
2.500	6,00	15.000,00	480,00
4.000	5,00	20.000,00	300,00
7.000	4,00	28.000,00	171,43
14.000	3,00	42.000,00	85,71
118.000	2,00	236.000,00	10,17
273.000	1,00	273.000,00	4,40
TOTAL 427.936		TOTAL 790.910	TOTAL 2,80

**Plan des lots par bloc édité de 1.200.000 billets virtuels de 2€**

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS (en euros)	MONTANT TOTAL DES LOTS (en euros)	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	15.000,00	15.000,00	1.200.000,00
2	10.000,00	20.000,00	600.000,00
3	5.000,00	15.000,00	400.000,00
10	600,00	6.000,00	120.000,00
15	406,00	6.090,00	80.000,00
15	402,00	6.030,00	80.000,00
15	400,00	6.000,00	80.000,00
50	200,00	10.000,00	24.000,00
100	120,00	12.000,00	12.000,00
125	100,00	12.500,00	9.600,00
150	80,00	12.000,00	8.000,00
200	60,00	12.000,00	6.000,00
250	52,00	13.000,00	4.800,00
300	48,00	14.400,00	4.000,00
400	44,00	17.600,00	3.000,00
500	40,00	20.000,00	2.400,00
600	32,00	19.200,00	2.000,00
700	28,00	19.600,00	1.714,29
800	26,00	20.800,00	1.500,00
900	24,00	21.600,00	1.333,33

1.000	22,00	22.000,00	1.200,00
1.500	20,00	30.000,00	800,00
1.000	18,00	18.000,00	1.200,00
1.500	14,00	21.000,00	800,00
2.000	12,00	24.000,00	600,00
4.000	10,00	40.000,00	300,00
7.000	8,00	56.000,00	171,43
10.000	6,00	60.000,00	120,00
126.000	4,00	504.000,00	9,52
302.000	2,00	604.000,00	3,97
TOTAL 461.136		TOTAL 1.657.820	TOTAL 2,60

### Plan des lots par bloc édité de 1.200.000 billets virtuels de 3€

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS (en euros)	MONTANT TOTAL DES LOTS (en euros)	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	30.000,00	30.000,00	1.200.000,00
2	20.000,00	40.000,00	600.000,00
3	10.000,00	30.000,00	400.000,00
10	900,00	9.000,00	120.000,00
15	609,00	9.135,00	80.000,00
15	603,00	9.045,00	80.000,00
15	600,00	9.000,00	80.000,00
50	300,00	15.000,00	24.000,00
100	180,00	18.000,00	12.000,00
125	150,00	18.750,00	9.600,00
100	120,00	12.000,00	12.000,00
150	90,00	13.500,00	8.000,00
250	78,00	19.500,00	4.800,00
300	72,00	21.600,00	4.000,00
350	66,00	23.100,00	3.428,57
450	60,00	27.000,00	2.666,67
550	48,00	26.400,00	2.181,82
650	42,00	27.300,00	1.846,15
750	39,00	29.250,00	1.600,00
750	36,00	27.000,00	1.600,00
950	33,00	31.350,00	1.263,16
1.000	30,00	30.000,00	1.200,00
1.000	27,00	27.000,00	1.200,00
1.250	21,00	26.250,00	960,00
2.000	18,00	36.000,00	600,00
3.500	15,00	52.500,00	342,86
6.500	12,00	78.000,00	184,62
10.000	9,00	90.000,00	120,00
126.000	6,00	756.000,00	9,52
333.000	3,00	999.000,00	3,60
TOTAL 489.836		TOTAL 2.540.680	TOTAL 2,45

Pour des blocs additionnels : voir l'art. 10 de l'A.R. du 10.07.2012 fixant les modalités générales de la participation aux loteries publiques instantanées organisées par la Loterie Nationale au moyen des outils de la société de l'information. Le pourcentage visé à l'article 10, alinéa 1<sup>er</sup>, 3<sup>o</sup> est fixé à 25% (décision du comité de direction de la Loterie Nationale du 14.03.2012).

### Mécanisme ludique

Le joueur choisit d'abord une mise: 0,50€, 1€, 2€ ou 3€. En fonction de la mise, un autre plan des lots est applicable (comme mentionné ci-dessus). Ensuite il peut acheter le jeu. Durant le jeu, la mise ne peut être changée. Les règles du jeu sont identiques pour chaque mise.

Un billet virtuel comprend un jeu principal et trois jeux bonus cachés, qui peuvent apparaître dans un certain cas.

Dans la zone de jeu di jeu principal se trouve une grille avec 9 cases divisée en 3 rangées et 3 colonnes. Dans chaque case se trouve un symbole. La grille contient donc en total 9 symboles qui peuvent varier. Les symboles qui se trouvent au début du jeu dans la grille, ne doivent pas être pris en considération pour l'attribution d'un lot. Près de la zone de jeu se trouve une légende avec les 6 symboles qui peuvent apparaître. Près de chaque symbole dans la légende est mentionné le montant de lot qui peut être gagné.

Le joueur doit activer le bouton « Jouer » pour faire apparaître 9 nouveaux symboles. Si ensuite 3 symboles identiques apparaissent sur la même ligne horizontale, verticale ou diagonale, le montant de lot mentionné dans la légende près du symbole correspondant, est attribué.

À côté des 6 symboles mentionnés dans la légende, le symbole « soleil » peut également apparaître. Ce symbole représente n'importe quel autre symbole. Si par conséquent, sur une même ligne horizontale, verticale ou diagonale apparaissent deux symboles identiques et le symbole « soleil », le montant de lot mentionné dans la légende près du symbole correspondant aux deux symboles identiques, est attribué.

Le symbole « soleil » attribue en plus 3 jeux bonus, qui se jouent automatiquement. Un jeu bonus est identique au jeu principal et se déroule de la même manière, avec la différence que le symbole « soleil » ne peut pas y apparaître. Si 3 symboles identiques apparaissent sur la même ligne horizontale, verticale ou diagonale, le montant de lot mentionné dans la légende près du symbole correspondant, est attribué.

Le jeu principal et/ou un jeu bonus peuvent attribuer plusieurs montant de lot, et dans ce cas ces lots sont cumulés.

Un billet gagnant ne donne droit qu'à un lot prévu au plan des lots.

Si après apparition des nouveaux 9 symboles dans le jeu principal et les jeux bonus, n'apparaissent pas 3 symboles identiques ou 2 symboles identiques et le symbole « soleil » sur la même ligne horizontale, verticale ou diagonale, le billet est toujours perdant.

**Tous les gains communiqués dans le jeu ne sont que des indications et sont communiqués sous réserve de confirmation dans l'historique de jeu du compte joueur.**

#### **Prise de connaissance des règles du jeu**

Avant de pouvoir participer, le joueur doit lire les règles du jeu et y adhérer/avoir adhéré. Il est demandé au joueur d'accepter les règles du jeu :

- s'il s'agit de sa première participation à ce jeu ;
- si les règles de ce jeu ont été modifiées après que le joueur y a participé.